

Trois-Rivières, le 8 septembre 2011

**Avis aux personnes participant au programme
« Élève d'un jour »**

**Objet :
INCIDENT POUVANT SURVENIR
DANS UN ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE ET ASSURANCES**

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy s'assure que les installations matérielles de ses établissements sont conformes et respectent les normes de sécurité. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient la Commission scolaire est une assurance de responsabilité civile. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité de la Commission scolaire est établie. Il appartient donc à chaque personne participant au programme « Élève d'un jour » de s'assurer de détenir une assurance pour tous les incidents où la preuve de responsabilité de la Commission scolaire ne serait pas établie.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec madame Julie Pitt au numéro de téléphone suivant : 819 379-5989 poste 7116.



Ginette Masse

Secrétaire générale et directrice des Communications